



INSTRUCTIONS POUR LES DEMANDES DE FINANCEMENTS EN 2024



Lisez attentivement les instructions suivantes avant de remplir le formulaire de demande de financement du Fonds Parapluie Rouge disponible en ligne.



Veillez envoyer votre dossier de candidature en ligne en chinois (simplifié), en anglais, en français, en russe ou en espagnol [par ordre alphabétique] à l'adresse suivante :

<http://www.redumbrellafund.org/grantmaking/apply-grant/>

avant le 26 juillet 2024 (18 h 00 CET).

***** REMARQUE : POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, NOUS N'ACCEPTONS QUE LES CANDIDATURES DÉPOSÉES EN LIGNE *****

Si vous le souhaitez, vous pouvez soumettre une version préliminaire de votre candidature avant le 1er juillet 2024 à l'adresse applications@redumbrellafund.org et nous vous renverrons nos commentaires

1. Qui peut poser sa candidature ?

ÉLIGIBILITÉ :

Le Fonds Parapluie Rouge finance des organisations et des réseaux gérés par des travailleur-se-s du sexe qui sont :

- basés dans tout pays,
- déclarés ou non,
- gérés par des personnes de toute orientation sexuelle et de toute identité de genre.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

0. Votre organisation entre-t-elle dans l'une des catégories suivantes, qui vous rendraient non éligible aux financements ?

- Organisations visant à faire cesser ou à criminaliser le travail du sexe
 - Oui
 - Non
- Organisations exclusivement consacrées à des services sociaux ou médicaux, à des activités lucratives ou à des programmes de crédit
 - Oui
 - Non
- Organisations fondées par des partis politiques, des organismes administratifs ou des institutions religieuses ou en dépendant du point de vue structurel
 - Oui
 - Non

- Organisations ayant la nature d'une entreprise ou dont la stratégie principale est de réaliser des bénéfiques
 - Oui
 - Non
- Organisations sollicitant un financement à des fins de recherche universitaire
 - Oui
 - Non
- Demandes émanant de personnes physiques
 - Oui
 - Non
- Organisations menant un projet avec ou pour les travailleur-se-s du sexe mais ayant globalement un champ d'action plus large.
 - Oui
 - Non

Si vous avez répondu « oui » à *au moins une* de ces questions, vous n'êtes pas éligible pour une demande de financement.

1. Votre organisation est-elle gérée par des travailleur-se-s du sexe ?

Pour être éligible, chacune des conditions suivantes doit être satisfaite :

- **Organe de décision :** l'organe de décision doit être composé à 60 % au moins de travailleur-se-s du sexe. Il peut s'agir de travailleur-se-s du sexe en activité ou non mais l'organisation doit au moins avoir pour objectif d'inclure des travailleur-se-s du sexe en activité.

- **Porte-paroles :** Au moins 60 % des porte-paroles de l'organisation doivent être des travailleur-se-s du sexe.

- **Personnel :** Le personnel doit être composé à 33 % au moins de travailleur-se-s du sexe bénéficiant des mêmes contrats et conditions de travail que les autres membres du personnel de l'organisation.

2. La mission de votre organisation est-elle orientée vers le travail du sexe et l'objectif principal de votre organisation est-il de soutenir les droits des travailleur-se-s du sexe ?

Si votre mission ne mentionne pas explicitement le travail du sexe, veuillez expliquer pourquoi et de quelle manière vous soutenez les droits des travailleur-se-s du sexe ?

3. Votre organisation renforce-t-elle le mouvement pour les droits des travailleur-se-s du sexe ?

Pour être éligible, chaque candidature doit être accompagnée d'au moins une référence d'une organisation gérée par des travailleur-se-s du sexe. Une deuxième référence, qui peut provenir d'une organisation alliée, est également nécessaire pour la plupart des candidatures. **Veuillez noter que les groupes ayant bénéficié d'un financement au cours des trois dernières années n'ont pas besoin d'une deuxième référence mais seulement d'une référence d'une organisation gérée par des travailleur-se-s du sexe.** Par exemple, en 2024, les partenaires ayant obtenu un financement en 2021 et 2022 n'ont besoin que d'une seule référence, alors que les partenaires ayant obtenu un financement en 2020 en ont besoin de deux.

Le Fonds Parapluie Rouge demande des références pour toutes les candidatures qui semblent répondre à nos critères d'éligibilité avant d'être évaluées par notre Comité consultatif des programmes (CCP). Ce n'est pas parce que nous prenons contact avec les personnes proposées comme références que des financements seront accordés.

Les références sont invitées à confirmer l'éligibilité des organisations candidates et à préciser les relations qu'elles entretiennent avec l'organisation candidate.

Le Fonds Parapluie Rouge peut solliciter des références auprès d'autres organisations que celles figurant dans le dossier de candidature (par exemple, si les références fournies ne sont pas connues de nous en tant qu'organisation gérée par des travailleurs du sexe ou si vos références ne nous répondent pas).

Afin de faciliter le travail du mouvement et du secrétariat, le Fonds Parapluie Rouge prendra en compte les références positives de l'année où elles ont été soumises et de l'année suivante, à raison d'une seule référence positive de l'année précédente par candidature et uniquement si le(s) contact(s) principal(aux) de l'organisation candidate est (sont) resté(s) le(s) même(s) et si la mission du groupe n'a pas changé.

4. Votre organisation adhère-t-elle aux valeurs et aux principes de fonctionnement du Fonds Parapluie Rouge ?

Pour être éligible, votre organisation doit accepter les valeurs et les principes de fonctionnement suivants.

- **L'autonomie** : nous respectons le droit à l'autodétermination des travailleur-se-s du sexe.
- **Le travail du sexe est un travail** : nous nous opposons à la criminalisation du travail du sexe et à toutes les formes de stigmatisation et de discrimination à l'encontre des travailleur-se-s du sexe. Nous reconnaissons le travail du sexe comme un travail.
- **Les droits** : nous nous engageons à soutenir les actions de plaidoyer en faveur de politiques, de lois et de pratiques respectueuses des droits humains et sur des mesures dont l'efficacité a été prouvée, en se plaçant du point de vue des travailleur-se-s du sexe.
- **La prise en charge** : nous estimons que les travailleur-se-s du sexe doivent prendre en charge la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et des politiques qui les concernent.
- **Diversité** : nous accueillons les travailleur-se-s du sexe dans leur diversité et les soutenons quel que soit leur genre, leur orientation sexuelle ou leur vécu. Nous reconnaissons également que certain-e-s travailleur-se-s du sexe sont particulièrement touché-e-s par des formes de marginalisation croisées et nous nous engageons à les inclure dans l'ensemble de notre travail.
- **La responsabilité** : nous nous engageons à faire preuve de transparence et de responsabilité envers le mouvement de défense des droits des travailleur-se-s du sexe dans le cadre de notre travail de plaidoyer et de nos processus de financement.
- **L'apprentissage** : nous nous engageons à nous instruire et à nous servir de ce que nous apprenons pour guider nos activités de plaidoyer et l'allocation des financements ainsi que pour démontrer l'importance du travail collaboratif.

2. Nos priorités et recommandations en matière d'allocation des financements :

Notre Comité international de direction a chargé notre Comité consultatif des programmes d'évaluer votre candidature compte tenu des facteurs suivants :

⬆. Le travail de votre organisation contribue-t-il à la vision et à la mission du Fonds Parapluie Rouge ?

⬆. Votre organisation adopte-t-elle une démarche inclusive envers les groupes marginalisés au sein du mouvement des travailleur-se-s du sexe ?

⬆. Votre organisation démontre-t-elle qu'elle s'engage à faire participer la communauté aux processus de décision et à la direction partagée ?

La mission du Fonds Parapluie Rouge consiste à renforcer et à assurer la pérennité du mouvement mondial de défense des droits des travailleur-se-s du sexe en mobilisant de nouveaux financements destinés spécifiquement aux groupes et aux réseaux nationaux et régionaux gérés par des travailleur-se-s du sexe.

Le Fonds Parapluie Rouge a pour vision que le travail du sexe soit reconnu comme un travail et que le droit à la santé, les droits du travail et les autres droits humains de tous-tes les travailleur-se-s soient respectés.

* Pour les organisations dont les membres sont des personnes physiques OU interviennent dans un seul pays, le Comité consultatif des programmes considère également le facteur suivant :

⬆. Votre organisation œuvre-t-elle à un changement en faveur des droits des travailleur-se-s du sexe au sein de l'administration, des politiques, des lois, de leur exécution, des systèmes juridiques, des prestations de services ou de l'opinion publique ?

* Pour les organisations dont les membres sont des organisations ET interviennent dans plusieurs pays, le Comité consultatif des programmes considère également le facteur suivant :

⬆. L'objectif de votre organisation est-il de :

- i) renforcer les capacités (organisationnelles et de plaidoyer) des groupes de travailleur-se-s du sexe dans leur région,
- ii) permettre aux groupes de communiquer entre eux afin de partager des informations, d'élaborer des stratégies et de renforcer la solidarité,
- iii) garantir que les préoccupations au niveau local et national soient davantage prises en compte dans les principaux espaces de plaidoyer régionaux ou mondiaux afin que

les droits humains soient mieux respectés et que les conditions de travail des travailleur-se-s du sexe s'améliorent ?

Enfin, le PAC donne la priorité aux organisations dont les budgets annuels sont inférieurs aux seuils suivants :

- 200 000 euros pour les organisations dont les membres sont des personnes physiques OU interviennent dans un seul pays,
- 300 000 euros pour les organisations dont les membres sont des organisations ET interviennent dans plusieurs pays.

Certaines des questions du formulaire de demande de financement visent à recueillir des informations relatives à votre organisation qui seront transmises au Comité consultatif des programmes. Il peut être utile de garder ces questions à l'esprit lorsque vous préparez votre demande.

Une fois que les demandes de financements qui sont éligibles auront été évaluées, les dossiers les mieux notés seront examinés par le Comité consultatif des programmes lors de leur réunion annuelle (11 membres du CCP ou moins en tenant compte des conflits d'intérêt). Le Comité se réunira pour évaluer une deuxième fois les candidatures de chaque région au regard des priorités mentionnées ci-dessus et des recommandations suivantes :

1. Accorder des financements à des groupes de toutes les régions du monde, dans la mesure où les restrictions financières le permettent - Diversité régionale (voir partie 2. Quels types de financements accordons-nous ? – Où vont les financements ?)

2. Toucher un éventail de travailleur-se-s du sexe de tous les genres.

3. Inclure des groupes qui travaillent au niveau local (ville, district, province) et national.

4. Prioriser le plaidoyer, en donnant en particulier la priorité aux groupes qui soulèvent des problèmes de non-respect des droits humains qui ne sont pas déjà au cœur du mouvement des travailleur-se-s du sexe (comme les droits des indigènes, les droits des migrant-es, les groupes qui ont de nouvelles revendications ou soulèvent de nouveaux problèmes relatifs aux droits des travailleur-se-s du sexe).

5. Donner la priorité aux groupes qui rencontrent des difficultés à accéder à d'autres opportunités de financement.

3. Quels types de financements accordons-nous ?

Les types de financements

Le Fonds Parapluie Rouge propose des **financements de base** souples pour financer la coordination générale, le fonctionnement et le renforcement d'un groupe, d'une organisation ou d'un réseau et de ses membres. Ces financements peuvent servir à couvrir les besoins identifiés par le partenaire bénéficiaire, notamment les frais d'inscription, le loyer, les salaires, les activités de plaidoyer, le renforcement des capacités (par les pairs), les réunions des membres, les activités, etc. Notre financement est souple, ce qui permet aux bénéficiaires de modifier leurs projets pendant la durée du financement.

Le Fonds Parapluie Rouge tient à souligner que les financements de base accordés sont souples, participatifs et gérés par des travailleur-se-s du sexe. Cela signifie que les organisations devront fournir un plan de travail et un budget indiquant comment elles souhaitent utiliser le financement en fonction de leurs priorités. L'organisation qui reçoit le financement devra rendre compte de ses progrès et pourra modifier son plan de travail et son budget en fonction de l'évolution de sa situation et/ou du contexte.

Lorsque vous calculez le budget pour votre candidature (« Informations concernant les demandes de financement » - Section 7), vous devriez également prendre en compte les éléments suivants :

La taille des financements

Les financements sont compris entre 10 000 et 130 000 euros **pour une durée de deux ans**. Pour plus d'informations, voir le tableau plus bas. Veuillez noter que le montant final du financement accordé peut être différent de celui que vous aurez demandé initialement.

Si les revenus de votre groupe ou réseau n'ont pas été très élevés jusqu'à maintenant, il est peu probable que vous obteniez un financement supérieur à 20 000 euros.

Taille des financements (euros) (pendant deux ans)	Critères
10 000 à 40 000	○ Les organisations qui n'ont pas deux ans d'existence .
16 000 à 80 000	○ Les organisations qui sont actives surtout au niveau local (ville, province etc.) ou les organisations actives au niveau national ou international dont les membres sont des personnes physiques et qui ont plus de deux ans d'existence .
30 000 à 130 000	○ Les réseaux régionaux (organisations dont les membres sont principalement des organisations et qui opèrent dans plusieurs pays) qui ont plus de deux ans d'existence .

Le nombre de financements

Le Fonds Parapluie Rouge prévoit d'accorder entre 25 et 35 financements en 2024. Le nombre exact de financements dépendra du montant réel de chaque financement qui aura été déterminé par notre Comité consultatif des programmes (CCP) géré par des travailleur-se-s du sexe et qui est l'organe de décision participatif de notre dispositif d'allocation des financements.

Où vont les financements ?

Le Fonds Parapluie Rouge prévoit d'allouer entre 20 % et 30 % de son budget aux réseaux régionaux. Une fois que les fonds disponibles auront été attribués aux réseaux régionaux, le Fonds Parapluie Rouge s'engage à financer et à soutenir les mouvements de défense des droits des travailleur-se-s du sexe dans toutes les régions du monde. Notre Comité directeur international géré par des travailleur-se-s du sexe a chargé le CCP de distribuer chaque année les fonds restants de manière relativement égale dans quatre régions géographiques : Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes hispanophones, et Amérique du Nord/Caraïbes non hispanophones/Europe/Asie centrale. En raison du nombre limité de financements qu'il peut accorder chaque année, il est peu probable que le Fonds Parapluie Rouge accorde deux financements la même année dans le même pays. Les exceptions concernent les pays comptant un grand nombre d'habitants, un nombre particulièrement élevé de candidatures et/ou les pays désignés par certains donateurs du Fonds Parapluie Rouge.

4. COMMENT CANDIDATER ?

Nous n'acceptons que les candidatures en ligne.

La sécurité numérique suscite de plus en plus d'inquiétudes au sein de notre communauté. C'est donc pour assurer la sécurité de vos données que nous n'acceptons que les candidatures déposées en ligne.

Cela nous permet de mieux protéger les informations confidentielles de votre organisation et de vos membres. Vous pouvez nous poser vos questions à l'adresse suivante : applications@redumbrellafund.org. Nous vous encourageons à commencer le processus de candidature le plus tôt possible afin que nous ayons le temps de répondre à toutes vos questions.

⇒ [veuillez cliquer sur : https://www.redumbrellafund.org/fr/deposer-une-demande-de-subvention/](https://www.redumbrellafund.org/fr/deposer-une-demande-de-subvention/)

⇒ Sélectionnez le formulaire en ligne dans la langue de votre choix. Remplissez le formulaire en ligne (chinois (simplifié), anglais, français, russe ou espagnol).

⇒ Envoyez votre candidature en ligne avant le **26 juillet 2024 (18 h CET)**.

Astuces :

⇒ Vous pouvez sauvegarder votre candidature et y revenir plus tard en cliquant sur le lien situé en haut du formulaire. Vous recevrez aussi un courriel contenant un lien vers votre questionnaire de candidature en ligne.

⇒ Sur le dernier écran, vous pourrez voir un aperçu de votre candidature. Avant de l'envoyer, vous pouvez utiliser la fonction « Imprimer ce formulaire » pour sauvegarder une copie de votre candidature avant de l'envoyer.

⇒ Si vous souhaitez travailler hors ligne, des formulaires (.doc) peuvent être téléchargés à l'adresse <https://www.redumbrellafund.org/fr/deposer-une-demande-de-subvention/> Vous pourrez préparer votre candidature hors ligne et copier-coller vos réponses dans le formulaire en ligne. Vous **devez** cependant soumettre votre candidature finale en ligne.

Red Umbrella Fund Application Form for Groups 2020

Page: 1|2|3|4|5|6|7

Save my progress and resume later | [Resume a previously saved form](#)

Resume Later

In order to be able to resume this form later, please enter your email and choose a password.

Your Email:

A Password:

Confirm Password:

5. Quelques astuces pour compléter le formulaire de candidature :

🚩 Vos candidatures seront examinées par le Comité consultatif des programmes. Le Comité consultatif des programmes est composé de 11 personnes du monde entier dont au moins 80 % sont des travailleur-se-s du sexe. Veuillez utiliser l'espace prévu dans le formulaire de candidature pour décrire :

- Les origines et la vision de votre organisation, y compris les exemples de projets réussis de votre organisation que vous souhaitez mettre en avant (section 2)
- Le contexte dans lequel votre organisation opère, y compris les progrès effectués ou les difficultés rencontrés par les travailleur-se-s du sexe dans ce contexte (section 3)
- La structure de votre organisation. Décrivez notamment de quelle façon les travailleur-se-s du sexe participent à l'organisation et à son fonctionnement (section 4)
- Les relations au sein de l'organisation y compris vos références (section 5)
- Votre situation financière, c'est-à-dire votre budget pour ces deux dernières années (section 6)
- Les informations relatives à la demande de financement, y compris une explication de l'utilisation que vous souhaitez faire du financement, ainsi qu'un budget (section 7)

Vous pouvez également ajouter des informations qui ne figurent dans aucune de vos autres réponses dans la rubrique « Informations complémentaires » (section 8). Il peut être utile de partager des liens vers des documents pertinents pour votre candidature.

🚩 Veuillez à envoyer votre candidature à l'aide des formulaires en ligne. Nous **n'acceptons pas** les formulaires de candidature envoyés par courriel.

🚩 Répondez à toutes les questions – les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

🚩 Dans la rubrique « Coordonnées des contacts », veuillez indiquer l'adresse électronique de votre organisation et de la personne référente. Veuillez à vérifier que ces informations sont exactes. Ce sont les deux adresses que notre système automatisé utilisera pour vous informer du résultat de votre candidature. Nous utiliserons également ces adresses électroniques pour vérifier toute demande de renseignements sur votre candidature émanant d'une autre adresse électronique.

🚩 Assurez-vous que les coordonnées de vos références sont complètes et correctes. Veuillez qu'au moins une de ces références soit une organisation gérée par des travailleur-se-s du sexe.

🚩 Veuillez expliciter les abréviations et les acronymes la première fois que vous les utilisez. Ils pourraient avoir une signification différente dans d'autres régions.

🚩 Un panel international de travailleur-se-s du sexe examinera votre candidature et sélectionnera les nouveaux bénéficiaires en fonction des priorités énoncées ci-dessus. Utilisez le formulaire de candidature pour expliquer pourquoi votre organisation répond le mieux à ces critères et priorités !

⚠ N'oubliez pas que de nombreuses organisations sont dans le besoin. Ne demandez que les fonds dont votre organisation a réellement besoin et qu'elle peut dépenser dans un délai de deux ans

⚠ N'attendez pas le dernier moment pour envoyer votre candidature, car une panne d'ordinateur ou d'internet pourrait vous empêcher de respecter la date limite.

⚠ Lorsque vous aurez terminé de remplir le formulaire, vérifiez soigneusement toutes les informations avant de cliquer sur « envoyer » puis **imprimez et sauvegardez une copie pour vos archives.**

Vous recevrez un courriel de confirmation automatique. Si vous ne recevez pas de courriel de confirmation, cela signifie que nous n'avons pas reçu votre candidature. Vous devrez soumettre à nouveau votre candidature. Veillez donc à en sauvegarder une copie avant d'envoyer la candidature finale.

6. Que se passe-t-il une fois que la candidature est envoyée ?

Une fois reçues, les candidatures sont examinées par le secrétariat en fonction des critères d'éligibilité mentionnés dans les présentes instructions et les demandes de référence sont envoyées. La plupart des candidatures jugées éligibles sont ensuite communiquées à 3 membres du comité consultatif des programmes (CCP), qui les évaluent.

Les dossiers les mieux notés seront examinés par le Comité consultatif des programmes lors de leur réunion annuelle (11 membres du CCP ou moins en tenant compte des conflits d'intérêt).

Les critères utilisés par les membres du CCP pour évaluer les candidatures sont explicités dans la partie 2 des présentes instructions : « Nos priorités ».

Le CCP prend en compte les scores obtenus par les candidatures ainsi que les autres priorités mentionnées dans le présent document pour prendre ses décisions quant à l'allocation des financements. Les décisions sont ensuite envoyées au Comité directeur international pour être approuvées.

Le secrétariat peut estimer que certaines candidatures éligibles ne sont pas prioritaires.

En 2019, le Comité directeur international a donné au secrétariat le pouvoir de déclasser les candidatures qui sont particulièrement faibles si l'organisation a au moins 2 ans d'existence et si la candidature n'émane pas d'une organisation qui est le seul candidat éligible de son pays. Dans ce cas, la candidature doit être notée par deux membres du secrétariat. S'ils ne sont pas d'accord, la candidature sera examinée par l'équipe et un troisième membre du secrétariat évaluera également la candidature. Les candidatures déclassées et les feuilles d'évaluation seront mises à la disposition de tous les membres du CCP avant leur réunion de sélection. Ils ont le droit de contester cette décision et de demander que la candidature soit renvoyée au CCP pour être évaluée.

Le calendrier suivant résume le processus de sélection :

Juin à septembre :	Les candidatures sont examinées par le personnel à l'aide des critères et des références
Août à octobre :	Les candidatures sont examinées par des pairs du Comité consultatif des programmes (CCP) , qui est dirigé par des travailleur·se·s du sexe, sur la base des critères et des priorités susmentionnés
Octobre :	Le CCP procède à la sélection finale en fonction des fonds (restrictions) disponibles et en tenant compte de la diversité géographique et de la diversité des genres
Octobre :	La sélection des candidatures est approuvée par le Comité directeur international (CDI) qui est dirigé par des travailleur·se·s du sexe.
26 octobre 1 ^{er} novembre :	Tous les candidats sont informés de la sélection finale.
15 décembre	Les nouveaux financements sont versés.

7. À quoi s'attendre quand on reçoit un financement du Fonds Parapluie Rouge ?

Les candidats retenus ne reçoivent pas forcément le montant qu'ils ont demandé. Le secrétariat prendra contact avec les candidats retenus afin de collaborer à l'élaboration d'un plan de travail et d'un budget actualisés et de recueillir les informations nécessaires au versement des fonds.

Un financement n'est pas un don. Le financement est encadré par un contrat et des documents annexes comprenant des conditions et des exigences qui nous permettent de rendre des comptes à notre Comité directeur international, à nos donateurs et à l'organisation qui nous héberge.

Par exemple :

- Tous les six mois, le partenaire bénéficiaire du financement fait le point sur l'état d'avancement du projet en utilisant le modèle de rapport fourni par le Fonds Parapluie Rouge (il s'agit de brèves mises à jour semestrielles sur la mise en œuvre du projet et de rapports narratifs et financiers annuels).
- Le paiement s'effectue en plusieurs fois au cours de la période de financement.
- Le partenaire bénéficiaire du financement doit conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées par l'organisation pendant une période minimale de sept (7) ans.
- Pour les organisations dont le revenu annuel est supérieur à 150 000 euros, la contribution de Mama Cash doit figurer dans un rapport annuel certifié et/ou un rapport d'audit.

Le secrétariat du Fonds Parapluie Rouge a l'habitude de travailler avec de nouvelles organisations et des organisations qui n'ont jamais reçu de financements auparavant. Nous pouvons accompagner les organisations pour les aider à répondre à ces exigences.

8. Besoin d'aide ?

- Des questions ? Consultez notre page Foire aux questions (FAQ) ici : <https://www.redumbrellafund.org/grantmaking/apply-grant/faq/>
- Pour toute autre question concernant le formulaire de candidature ou la procédure à suivre, envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : applications@redumbrellafund.org.
- Si vous souhaitez être conseillés sur votre projet de candidature, envoyez-nous un courriel avant le 1er juillet 2024 à l'adresse suivante : applications@redumbrellafund.org. Vous pouvez utiliser le formulaire hors ligne pour soumettre une première version afin de recevoir des commentaires, mais vous devez utiliser le formulaire en ligne pour soumettre votre candidature finale pour qu'elle soit prise en considération.
- Nous nous efforçons de répondre aux questions dans les deux jours ouvrés.

À propos du Fonds Parapluie Rouge

Le Fonds Parapluie Rouge est le premier fonds international créé *par et pour* les travailleur·se·s du sexe. Depuis sa création en 2012, le Fonds Parapluie Rouge a versé 317 financements à des organisations gérées par des travailleur·se·s du sexe dans 60 pays. Les bénéficiaires sont sélectionnés dans le cadre d'un processus d'évaluation international dans lequel ce sont les travailleur·se·s du sexe qui prennent les décisions importantes.

Le Fonds Parapluie Rouge est convaincu que pour que les choses changent, il est nécessaire d'avoir des mouvements de travailleur·se·s du sexe qui sont forts et solidaires et qui défendent leurs droits, avec le soutien de leurs alliés. Les travailleur·se·s du sexe savent mieux que quiconque quels sont leurs besoins et elles/ils sont les mieux placés pour y répondre. Nos priorités stratégiques se concentrent sur la promotion des droits humains des travailleur·se·s du sexe, le renforcement des capacités des groupes de travailleur·se·s du sexe, ainsi que le renforcement et la pérennisation du mouvement de défense des droits des travailleur·se·s du sexe.

D'où viennent nos financements ?

Le Fonds Parapluie Rouge souhaite remercier chaleureusement les bailleurs de fonds suivants pour leur soutien : American Jewish World Service, Dreilinden, Dutch Ministry of Foreign Affairs (Count Me In! 2.0), Dutch Postcode Lottery (NPL), Equality Fund, Foundation for a Just Society, Humanity United, Mama Cash, Oak Foundation, Open Society Foundations, Wellspring Philanthropic Fund et quelques merveilleux donateurs individuels (vous savez qui vous êtes !).

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour plus d'information, rendez-vous sur : www.redumbrellafund.org ou contactez-nous à info@redumbrellafund.org.